



L'an deux mil huit, le jeudi 3 juillet à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain, Monsieur Alexandre La Joie, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, Monsieur Daniel Leffilliâtre, Madame Nathalie Viel, Monsieur Pascal Thoën, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Madame Dominique Collas, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

Absents excusés : Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Allain Guérin, Madame Thérèse Levoyer.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre Levavasseur **pouvoir à** Monsieur Michel Quinet.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre La Joie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 27 juin 08

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Compte rendu du 10 juillet 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 10 juillet 2008 sans observations.

2. Musée Barbey d'Aureville (Régie)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 4 septembre 2001 concernant le fonctionnement du musée Barbey d'Aureville et fixant les tarifs de celui-ci. Monsieur le maire rappelle également les conditions d'instauration de la régie de recettes du musée dont le montant du fond de caisse a été fixé à 10 € et le montant maximum d'encaissement à 300 € conformément à la délibération de conseil municipal du 20 décembre 2001.

Vu l'augmentation de la fréquentation du musée due aux manifestations du bicentenaire de la naissance de Jules Barbey d'Aureville et à la mise en place de l'exposition temporaire « Barbey un écrivain contre son temps » du 21 juin au 30 novembre 2008 par les archives départementales dans le cadre de la rénovation du musée, monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter le montant du fonds de caisse de 10 à 50 € et le montant maximum d'encaissement de 300 à 1500 €.

Les 1500 € étant justifiés par la vente dans la boutique du musée des médailles du bicentenaire pour un montant de 45 € l'unité, la vente du catalogue de l'exposition pour 20 € l'unité, la vente d'enveloppe spéciale bicentenaire au tarif de 0.90 € l'unité ainsi que les ventes habituelles de « cates postales » à 0.50 € l'unité et de livret « Le Musée » à 3.50 € l'unité.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le musée Barbey est ouvert tous les jours excepté le mardi de 11 heures à 18 heures. Les dates d'ouverture du musée de Pâques à novembre seront étudiées ultérieurement de même que le tarif des entrées à compter de 2009.

3. Décision modificative

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux réalisés au musée Barbey, compte tenu des modifications apportées, un ajustement budgétaire est nécessaire.

Le budget primitif prévoyait initialement une dépense T.T.C. de :

37.188€.

En séance du 10 juin 2008, le conseil municipal, considérant les travaux effectués par le personnel communal a décidé d'intégrer en investissement le coût des salaires correspondants et des matériaux y afférant soit un budget global d'investissement d'un montant T.T.C. de :

53.491€.

Il présente au conseil municipal un récapitulatif des dépenses et recettes définitives :

libellé	article	BP 08	DM 1	besoins	TOTAL	TOTAL	cplément	DM1	BP 08	article	libellé
musée étage	D2313	37 188	16 303	19 362	72 853	4 996			4 996	R001	exc reporté
socle	D2312	8 096		300	8 396	518			518	R1068	exc de fct K
					-	5 048			5 048	R1322	subv DRAC
					-	7 572	2 524		5 048	R1341	subv DGE
					-	-	- 3 482		3 482	R1322	subv région socle
					-	42 495		16 303	26 192	R021	autofinancement
					-	4 738	4 738			R1323	subv dépt socle
					-	3 000	3 000			R1328	subv autre (CRCAM)
DEPENSES	T	45 284	16 303	19 662	81 249	68 367	6 780	16 303	45 284	T	RECETTES

Ce tableau se solde par un besoin de financement de 12.882€.

Ce montant sera prélevé sur le fond de roulement.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires ci-dessous et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Fonctionnement :

ENTRETIEN DE VOIRIE 615523	- 12 882,00
VIREMENT INVESTISSEMENT 023	12 882,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	-

Investissement :

D2313/44	19 362,00	2 524,00	R1341/44
D2183/44	300,00	- 3 482,00	R1322/44
		4 738,00	R1323/44
		3 000,00	R1328/44
		12 882,00	R023/44
T DEPENSES	19 662,00	19 662,00	T RECETTES

4. Subventions

LES VOIX DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par madame Bonnemason, présidente de l'association « Les voix de la musique » demandant l'attribution d'une subvention dans le cadre du concert prévu le 21 septembre à l'occasion des fêtes du patrimoine.

Après délibération par seize voix pour et une abstention, le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100€ à l'association « les voix de la musique » à titre exceptionnel dans le cadre du concert du 21 septembre 2008 et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes.

ECOLE DE MUSIQUE DE PICAUVILLE

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de l'école de musique de Picauville. Cette école accueille plusieurs élèves de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a pour vocation d'aider les associations ayant leur siège à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et que le C.C.A.S. ne peut aider que dans le cadre de demande de première nécessité.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de l'école de musique de Picauville.

5. Semaine de la mobilité

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du dossier d'animation préparé par l'O.S.C.A.L. dans le cadre de la semaine de la mobilité en collaboration avec le conseil général de la Manche et la roue libre Saint-Sauveuraise.

Le projet consiste en un après-midi « randonnée pédestre, équestre et cyclo » le samedi 20 septembre de 13h à 19h qui doit se dérouler en priorité sur les voies vertes implantées sur le territoire local selon le souhait du Département en mettant en avant le commerce équitable, l'importance du tri des déchets ainsi que l'utilisation de produits éco responsables issus de provenance locale, de la filière agrobiologique.

Il demande au conseil municipal un accord de principe quant au versement d'une aide financière pour la mise en place de ces activités.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe au versement d'une aide d'un montant de 150€ auquel sera ajouté le coût des frais d'assurance.

6. Indemnités au receveur municipal

Monsieur le maire présente au vote du conseil municipal l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et EPCI.

Le décompte de l'indemnité de conseil sur l'exercice 2007 est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 ; le montant est de 567.85€ brut, soit 518.13€ net.

Monsieur le maire présente au vote du conseil municipal l'indemnité de confection des documents budgétaires conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pour un montant de 45.73 € net.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement des indemnités susvisées et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes.

7. CART'@TOO

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le courrier de monsieur le président de la Région de Basse-Normandie concernant la mise en place de la Cart'@too.

La Cart'@too apporte une aide substantielle aux bénéficiaires que sont les lycéens, les apprentis, les stagiaires de formation professionnelle scolarisés et résidant en Basse-Normandie ainsi que les demandeurs d'emploi âgés de moins de 21 ans. Son champ d'action permet aujourd'hui de donner accès gratuit à ces publics même en dehors des périodes scolaires à différents établissements publics.

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe transmis au conseil régional concernant l'utilisation des cart@too pour le musée Barbey d'Aureville.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du Conseil Général d'appliquer un fonctionnement identique dans le cadre des spectacles Villes en scène.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de confirmer l'adhésion de notre collectivité dans le cadre des spectacles Villes en scène.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

8. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

Vendredi 13 juin 2008 : réunion de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots concernant la réalisation des ateliers municipaux :

ENTREPRISES RETENUES :

<i>13 juin 2008 Entreprises retenues</i>	Total H.T.	Total T.T.C.
MAÇONNERIE Ets LEJEUNE Michel	78 132,20	93 446,11
Option : réservations	478,50	572,29
Option : Dalle appentis arrière	2 263,00	2 706,55
CHARPENTE Ets LAMECO Normandie	30 113,26	36 015,46
COUVERTURE - BARDAGE Ets ROUXEL Joël	48 899,53	58 483,84
MENUISERIE EXTERIEURE Ets MOREL Gérard	25 211,19	30 152,58
MENUISERIE INTERIEURE Ets MIGNOT Armel	26 477,48	31 667,07
Option : Mezzanine garage AEP	1 859,34	2 223,77
PLOMBERIE SANITAIRE Ets MAISONNEUVE	4 363,05	5 218,21
Variante : Incluant PER (moins-value)	-239,85	-286,86
ELECTRICITE - CHAUFFAGE Ets JARNIER	10 572,26	12 644,42
Option : Raccordement au compteur	298,00	356,41
CARRELAGES Ets AGUILAR JACQUETTE	5 854,33	7 001,78
TOTAL H.T. TOTAL (hors VRD)	234 282,30	280 201,63
TERRASSEMENT - VRD Ets LEMASLE Laurent	44 762,75	53 536,25
Option : Encaissement pour dalle appentis arrière	360,00	430,56
TOTAL H.T. TOTAL	279 405,05	334 168,44

9. COMPTE RENDU DES EPCI.**9.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE****RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – TRANSFERT DE COMPETENCE**

Dans sa réunion du 26 juin 2008, le conseil communautaire a souhaité, à l'unanimité, prendre dans ses compétences, les activités proposées par le RAM (Relais Assistantes Maternelles).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert des compétences R.A.M., Relais Assistantes Maternelles à la communauté de communes de la vallée de l'Ouve.

Monsieur le maire fait un compte rendu du conseil communautaire du 26 juin 2008.

« 1. Approbation du compte rendu du 24 avril 2008 :

Le compte rendu de la séance du 24 avril 2008 est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

Monsieur le président propose au conseil communautaire de retirer un sujet de l'ordre du jour : « Le développement de l'offre d'hébergement touristique », car il ne dispose pas d'éléments suffisants pour présenter ce dossier.

Le conseil communautaire, après délibération et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2. RAM:

Monsieur le président présente Madame Picot de la CAF, madame Moulin animatrice du RAM de SSV et Monsieur Bulot de la DDJS.

Monsieur le président donne la parole à Madame Picot afin qu'elle présente le RAM de Saint-Sauveur-le-Vicomte : son fonctionnement, ses activités ainsi que la population concernée dans chaque commune. Madame Moulin, animatrice du RAM, présente plus précisément le rôle du RAM qui se caractérise par trois catégories d'aides : pour les assistantes maternelle et pour les parents avec diverses informations pratiques, pour les enfants il sert de tremplin avant l'entrée en milieu scolaire. Le RAM travaille en partenariat avec les différents services présents sur le canton : Salle Multimédia, OSCAL, Médiathèque...

Au niveau budgétaire, au vu du budget 2007 la participation se situe à 0,90 € / habitants sur la base d'un emploi mi-temps.

Monsieur le président précise que le RAM apporte une aide importante aux familles et qu'il s'agit d'un service de proximité appréciée surtout par les nouveaux arrivants. Si la communauté de communes décidait de ne pas prendre cette compétence, la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte continuerait à le proposer à ses habitants et il serait possible pour certaines communes d'y adhérer sous forme de convention avec la commune.

Le conseil communautaire, après délibération et par vote à main levée, décide, à l'unanimité, de solliciter l'avis des conseils municipaux pour transférer la compétence RAM de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte à la communauté de communes.

Le Contrat éducatif local :

Monsieur le président donne ensuite la parole à monsieur Bulot de la DDJS, afin qu'il présente le contrat éducatif local : « Il est le reflet d'une politique éducative définie sur un territoire par un ensemble de partenaires qui s'associent pour l'élaborer. Il concrétise toute l'ambition de tous les acteurs investis dans une démarche d'éducation partagée. Initié, animé et mis en œuvre par les élus, il doit tendre vers la globalité et la cohérence de l'ensemble des actions en direction des enfants et des jeunes. Le projet éducatif local est élaboré pour trois ans, à l'issue d'un diagnostic. »

La première étape est donc la réalisation d'un diagnostic avant de réaliser un projet éducatif local puis un contrat.

Ce projet a pour but, en partenariat avec la famille, les écoles, les associations sportives et culturelles d'encadrer les enfants dans leurs activités extra ou périscolaires. Les horaires des écoles, ayant été diminués, le temps libre des enfants a augmenté.

Pour mettre en place ce diagnostic, un comité de pilotage doit être constitué. Il sera composé de : Madame Yveline Hostingue, Monsieur Eddy Voisin, Mademoiselle Annie Epineaux, Madame Martine Tourbot, Madame Dominique Traveret, Madame Thérèse Levoyer, Monsieur Christophe Piedagniel, Monsieur Dominique Lemenuel, Monsieur Serge Latrouite, Monsieur Michel Quinet.

La première réunion aura lieu en septembre.

Le conseil communautaire, après délibération et par vote à main levée, décide, à l'unanimité, de s'engager dans cette démarche pour mettre en place un Contrat éducatif local, en partenariat avec la DDJS, et décide de créer un comité de pilotage.

3. Décisions modificatives : Budget Primitif et Budget Annexe

Monsieur le président présente la décision modificative n°3 en investissement : il s'agit de prendre en considération l'avenant pour le contrat de pôle de Biniville d'un montant de 1 434 € ; ainsi que des dépenses imprévues pour l'opération 29 bâtiments scolaires correspondant au démontage et à la pose des rideaux de l'école primaire de SSV.

article	désignation	montant
458114	Dépenses contrat pôle Biniville	1 434.00 €
2317/opérat°n°29	Immos reçues mises à disposition	786.00 €
"020	Dépenses imprévues investissement	- 786.00 €
INV	Dépenses	1 434.00 €
458214	Recettes contrat pôle Biniville	1 434.00 €
INV	Recettes	1 434.00 €

Le conseil communautaire, après délibération et par vote à main levée, à l'unanimité, valide cette proposition

4. Adhésion de nouvelles communes :

Monsieur le président informe le conseil communautaire des courriers transmis à Saint-Jacques-de-Néhou et à Taillepied concernant leur éventuelle adhésion à la communauté de communes : les deux communes ont refusé à l'unanimité.

Face à cette décision, monsieur le président propose aux conseillers communautaires de s'interroger sur les différents services rendus à ces communes :

Concernant la commune de Taillepied, il ne participe à aucun service.

Concernant la commune de Saint-Jacques-de-Néhou, nous avons deux services en commun : le RPI Néhou / Sainte-Colombe/ Saint-Jacques-de-Néhou et les ordures ménagères :

Au niveau scolaire, chaque collectivité gère son école. La communauté de communes participe, au prorata du nombre d'habitants, aux coûts de l'ATSEM de Saint-Jacques.

Au niveau des ordures ménagères, la commune de Saint-Jacques-de-Néhou est intégrée à notre service, et verse en contrepartie la redevance correspondant à ce service.

Le conseil communautaire, après délibération et par vote à main levée, décide, à l'unanimité :

De ne pas remettre en cause la participation de la communauté de communes au remboursement d'une partie du salaire de l'ATSEM afin de ne pas pénaliser le RPI Néhou / Sainte-Colombe / Saint-Jacques-de-Néhou.

De mettre un terme au service des ordures ménagères (service des ordures ménagères, accès à la déchetterie, conteneurs à verre) à compter du 1er janvier 2009.

Charge monsieur le président d'en informer monsieur le Maire de Saint-Jacques-de-Néhou et d'appliquer ces décisions.

5. Les OM / La Déchetterie : SMCT ; Avenant n°3 avec la SPEN :

Monsieur le président informe le conseil communautaire que les sacs de collecte sélective sont stockés à la ferme. La répartition par commune a été faite, par l'agent communal de Rauville-la-Place et sont disponibles à compter du lundi 23 juin.

Monsieur le président présente le compte rendu des réunions auxquelles a assisté Monsieur Billy concernant le Syndicat Mixte Cotentin Traitement :

Monsieur Mabire a été ré élu président. Monsieur le président présente le rapport annuel du SMCT sur le service des ordures ménagères et précise le rôle particulier de notre déchetterie qui est la seule à ne pas être gérée par le syndicat Mixte Cotentin Traitement. Il s'agit d'une délégation de service public. Suite à l'appel d'offres, le marché a été confié à la SPEN, le conseil communautaire ne souhaite pas garder la gestion de cet équipement.

Monsieur le président précise que deux ambassadeurs de tri ont été recrutés pour 6 mois.

Monsieur le président informe le conseil communautaire qu'il faudra passer un avenant avec la SPEN concernant la gestion de la déchetterie : avenant à revoir après un avis de la Spen en fonction du tonnage collecté pour connaître le montant de l'avenant. Cette information doit être fournie contractuellement par la DDE.

6. La Zone d'activités de l'Abbaye : Travaux tranche 2 ; Bâtiment relais

Monsieur le président donne les informations suivantes concernant la zone d'activités de l'Abbaye :

⇒ Les travaux de la tranche 2 sont terminés.

⇒ l'entretien est réalisé par l'entreprise Ratel.

⇒ L'acquisition des parcelles de Mme Frémy est en cours.

⇒ Point sur les parcelles en cours de négociation : nous sommes dans l'attente de la réponse de monsieur Prunier, électricien.

6. A. La Zone d'activités de l'Abbaye : exonération TPZ pour les entreprises :

Monsieur le président propose au conseil communautaire d'instaurer sur la zone d'activités de l'Abbaye, les mêmes conditions d'exonérations de taxe professionnelle de zone que celles établies sur le territoire de la communauté de communes concernant la taxe professionnelle, par la délibération du 26 juin 1997.

Monsieur le président expose au conseil communautaire les conditions dans lesquelles il peut exonérer de Taxe Professionnelle de Zone les établissements créés ou repris à des entreprises industrielles en difficulté, durant les 2 années suivant l'année de création ou de reprise de l'établissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'exonérer, à compter de la date d'arrivée sur la zone d'activités de l'Abbaye, durant les deux années suivant celle de leur création ou de leur reprise de la Taxe Professionnelle de Zone:

Les créations d'établissement ;

Les reprises d'établissements à des entreprises industrielles en difficulté.

Monsieur le président donne les informations suivantes concernant le bâtiment relais :

⇒ Les Travaux sont en cours ; le bâtiment serait livré vers le 17 juillet

6. B. La Zone d'activités de l'Abbaye : Location du Bâtiment relais :

Monsieur le président présente le compte rendu du rendez-vous avec Monsieur Bettinzoli, Directeur Général de GAEX, consulting Group pour la location du bâtiment. Il donne lecture du courrier de réservation correspondant et précise que la location se fera sous la forme d'un bail d'occupation précaire de 23 mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte de louer le bâtiment relais à monsieur Bettinzoli à compter du mois de septembre 2008 au prix de 4 € le m², et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à cette location, sous réserve de la validation des services du domaine.

6. C. La Zone d'activités de l'Abbaye : Avenant n°1 avec l'entreprise Léonard :

Monsieur le président présente l'avenant n°1 en moins value d'un montant de 530 € avec l'entreprise Léonard.

Moins value pour mise en œuvre structure support plafond placoplâtre à l'étage.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, autorise monsieur le président à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Léonard.

6. D. La Zone d'activités de l'Abbaye : Avenant n°1 avec l'entreprise Voiment:

Monsieur le président présente l'avenant n°1 en plus value d'un montant de 594,67 € avec l'entreprise Voiment.

Alimentation de la porte sectionnelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, autorise monsieur le président à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Voiment.

8. Le contrat de pôle : Avenant n°2 avec l'entreprise Meslin, Projets de Saint-Sauveur-le-Vicomte ;

Projets pour Rauville-la-Place et de Néhou

8.A. Le contrat de pôle : Avenant n°2 avec l'entreprise Meslin :

Monsieur le président présente l'avenant n°2 avec l'entreprise Meslin d'un montant de 1 433,99 € qui prend en compte : augmentation de la masse des travaux, introduction d'un bordereau de prix supplémentaires, prolongation du délai d'exécution.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, autorise monsieur le président à signer l'avenant correspondant.

Monsieur le président fait le point sur les travaux de SSV : Hautmesnil et l'avenue du Sénateur Foubert :

Commande de mobilier à Plas Eco

Travaux d'aménagement et de plantation pour l'avenue de la Gare par l'entreprise Ratel.

Monsieur le président fait le point sur les projets en cours :

Rauville-la-Place : le projet sera présenté en septembre.

Néhou : le projet sera présenté fin 2008.

9. Voirie : Programme 2008, consultation pour les travaux d'enrobés :

➤ Monsieur le président donne la parole à Monsieur Lafosse afin qu'il présente le programme 2008.

Communes	Chemins
BESNEVILLE	VC Duvallerie
"	Le Roqueray
BINIVILLE	CR Le Marais
CATTEVILLE	
Crosville-sur-Douve	
LA BONNEVILLE	Le Chêne

GOLLEVILLE	
HAUTTEVILLE BOCAGE	Le marais
NEHOU	Rue du Bourg
NEUVILLE EN BEAUMONT	
ORGLANDES	Les Tourelles
Reigneville Bocage	Le Village Pigard
RAUVILLE LA PLACE	Le marais
STE COLOMBE	chemin du marais
St SAUVEUR LE VICOMTE	Mont St Jean
"	Selsoif 1
	Bois de l'enfer
	OPAL SSV
	Accessibilité CCVO
	Trottoir CRCA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, valide le programme présenté et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

9. A. Voirie : les travaux d'enrobés :

Monsieur le président informe le conseil communautaire qu'il est souhaitable, afin de ne pas dépasser le montant du marché annuel de voirie (200 000 €TTC) de faire un appel d'offres spécifique pour les travaux d'enrobés pour le lotissement du bois de l'enfer et la cours d'école de Néhou. Cinq entreprises ont été consultées : Trois ont répondu : Eurovia, Mastellotto, lasnon. La proposition moins disante est celle de l'entreprise Eurovia pour un montant de 26 327,30 €TTC. Monsieur le président propose au conseil communautaire de lui confier ces travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure avec l'entreprise Eurovia.

10. Écoles : Travaux 2008, maîtrise d'œuvre pour les travaux de Besneville, répartition des effectifs

Monsieur le président fait le point sur les travaux prévus :

Orglandes : Changement des fenêtres pendant les vacances.

SSV : Ravèlement de la façade en juin et début juillet et changement des rideaux en été également.

Monsieur le président présente le projet d'aménagement des sanitaires de l'école de Besneville :

l'estimatif a été préparé par M. Lepoitevin :

Coût des travaux : 37 036,53 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : 6% du montant H.T des travaux.

Monsieur le président propose de retenir M.Lepoitevin, comme maître d'œuvre avec un contrat de 6% du montant H.T des travaux. Le coût des travaux sera étudié afin d'être dans les prévisions budgétaires qui étaient de 25 000 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à Monsieur Lepoitevin avec des honoraires de 6 % du montant H.T des travaux et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Monsieur le président présente le compte rendu de la réunion du mardi 10 juin avec Madame Leloup, inspectrice départementale. Il s'agissait d'étudier la répartition des effectifs des 5 écoles au sein du territoire de la communauté de communes.

11. Syndicats : Incendie : Vente du camion citerne ; Transports Scolaires :

11.A. Syndicat d'incendie :

Monsieur le président fait le point sur les propositions reçues concernant la vente du Camion citerne des pompiers : propositions :

Route 29 (Belgique) : 3 000 €

BL Négoce (Fourches 14) : 3 700 €.

M.Lemonnier (Ferrailles déchetterie) : 1 200 €.

M.Stervinou (Brest) : 800 .€

Salles : 6 000 €.

F Cassou (60 Lormaison) : 2 500 € .

EARL Blouin / Sept vent : 1 030 €

M Prévost / Portbail : 500 €.

Entreprise Lecoq / La Crique (76) : 4 800 €

La meilleure offre semblant ne pas présenter les caractères sérieux, monsieur le président propose de retenir la proposition de l'entreprise Lecoq.

Monsieur le président propose de répartir la somme entre les différents co-propriétaires au prorata du nombre d'habitants de chaque collectivité co-propriétaire :

Répartition du prix du camion pompiers

PRIX

4 800 €

	Nbre habitants	Prix réparti
CCVO	4993	3 940.55 €
CC STE MERE	648	511.41 €
St Jacques-de-Néhou	416	328.31 €
Taillepieid	25	19.73 €
	6082	4 800.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité :
accepte cette répartition au prorata du nombre d'habitants entre les différentes collectivités bénéficiaires.
autorise monsieur le président à signer tous les documents relatifs à cette vente et à sa répartition.

propose de verser une partie du produit de la vente, soit 941 € à l'amicale des sapeurs pompiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Monsieur le président informe le conseil communautaire de l'envoi des courriers et des conventions pour la répartition de l'actif et du passif du Syndicat d'Incendie à Taillepieid, Saint-Jacques-de-Néhou, et à la CC de Sainte-Mére-Eglise. La commune de Taillepieid nous a informé qu'elle ne souhaitait pas abandonner sa part de co-propriété.

11.B. Syndicat de Transports Scolaires:

Monsieur le président présente le compte rendu de la réunion du mardi 24 juin à 20h30. A cette réunion, les circuits et les différents points d'arrêt ont été présentés.

Afin de permettre la mise en place des cours de soutien et de ne pas alourdir inutilement le bon fonctionnement des transports scolaires, il a été souhaité par les différents conseils d'écoles d'utiliser 30 minutes de 13h à 13h30. La mise en place de cette disposition pose des problèmes au RPI Orglandes / Colomby, le syndicat de transports scolaires souhaite la mise en place d'un transport spécifique Orglandes / Colomby qui permettrait en modifiant les horaires de début et de fin de cours un fonctionnement identique aux autres établissements.

Monsieur le président regrette que l'entreprise Normandie voyages n'ait pas été retenue, suite à l'appel d'offres du Conseil Général, pour le marché de transports scolaires de la prochaine rentrée scolaire.

Il informe le conseil communautaire qu'une visite de la salle multimédia et de la piscine a eu lieu le samedi 21 juin à 14h pour les délégués du syndicat de Transports Scolaires. Le remplaçant, monsieur Damien Philippot, de Madame Anne-Laure Leharivel qui part en congé maternité au 12 juillet, a débuté le 1er juillet.

12. SPANC:

Monsieur le président informe le conseil communautaire des courriers qui ont été transmis aux usagers concernant l'obligation de procéder aux contrôles de conception et de réalisation. Le listing étant erroné, certains usagers ont reçu un courrier qui ne les concernait pas. Une réunion avec la SAUR et le syndicat d'eau a eu lieu afin de tout régulariser le 25 juin à 9h.

Suite à cette réunion, il est proposé de faire un « pack neuf » : Conception/ Réalisation d'un montant de 130 € (contrôle conception : 45 €, contrôle réalisation : 85 €), incluant l'ensemble des deux prestations : Facturer les 2 contrôles : « conception et réalisation » dès le bon de commande.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure afin de la mettre en place à compter du 1er juillet 2008.

13. Contrat de Territoire:

Monsieur le président rappelle les opérations prévues en 2008 : les communes concernées sont Orglandes, Rauville-la-Place, Saint-Sauveur-le-Vicomte.

La signature de la convention financière 2008 est prévue le jeudi 24 juillet à 10h00, au musée de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en présence du Président du Conseil Général.

14. Développement de l'éolien:

Monsieur le président rappelle la chronologie de ce projet en précisant que la communauté de communes s'est engagée sur ce projet suite aux propositions du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et qu'il n'a jamais pris l'initiative de ce projet.

Face aux renouvellements de nombreux conseils municipaux, monsieur le président propose de fixer une réunion en septembre, avec tous les conseils municipaux, afin de savoir si le projet mérite d'être poursuivi.

Il rappelle le rôle prépondérant de la commune de Rauville-la-Place et de leur décision. Mademoiselle le maire de Rauville-la-Place informe le conseil communautaire que sa commune se positionnera en septembre sur ce projet.

15. Modification de Poste : Renouvellement contrat d'attaché ; Remplacement suite au départ en congé maternité:

15. A. Renouvellement du poste d'attaché en Contrat à durée déterminée

Monsieur le président informe le conseil communautaire qu'il convient renouveler le contrat du poste d'attaché d'une durée hebdomadaire de 35H à compter du 1er juillet 2008, suite à la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Manche et reçue en préfecture le 21/04/2008 (arrêté 2008-16). N'ayant pas pu pourvoir le poste selon la réglementation statutaire, la communauté de communes a recruté une personne non titulaire au grade d'attaché ayant un niveau de formation égal à bac+5.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

15. B. Modification de Poste : Remplacement suite au départ en congé maternité:

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la nécessité de remplacer Madame Elodie Lay du 13 septembre 2008 au 13 mars 2009 pour un congé maternité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à ce remplacement.

15. C. Modification de Poste : Remplacement pour le poste de l'Office du Tourisme :

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la démission de Oriane Grould (OT) à compter du 1er septembre car elle déménage à Rouen. Il convient donc de la remplacer. Monsieur le président tient à préciser que Mademoiselle Grould a refusé un poste en CDI afin de pouvoir faire la saison à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à ce remplacement.

16. Indemnité 2009 du receveur :

Monsieur le président informe qu'il y a lieu de délibérer pour accorder l'indemnité au receveur de l'année 2008 qui sera demandée en 2009 :

Le conseil communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide, à l'unanimité :

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur DISS Francis, Receveur Municipal.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

17. Questions diverses:

➤ Monsieur le président donne la parole aux représentants des différents syndicats afin qu'ils présentent le compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté :

Syndicat Mixte de revitalisation du Plain Cotentin : M.Quinet informe le conseil communautaire qu'il a été réélu président de ce syndicat : Monsieur Lecaplain et Monsieur Joly ont été élu Vice-Présidents.

Syndicat Mixte du Cotentin : M.Latrouite informe le conseil communautaire que Monsieur Canoville a été élu président, Monsieur Rouxel et Monsieur Lefèvre ont été élu Vice-Présidents.

Syndicat Mixte du Scot du Pays du Cotentin : M.Lequertier informe le conseil communautaire que madame Geneviève Gosselin a été élue présidente, Monsieur Jacqueline est membre du bureau.

Syndicat Mixte Manche Numérique : M.Latrouite informe le conseil communautaire que Monsieur Quinquenel a été élu président, il y a 7 vices présidents.

➤ Monsieur Latrouite fait le point sur les activités d'ACTIVE et informe le conseil communautaire que les visites de convivialité ont diminué suite au passage à 20 heures de Jean-Pierre Desmares.

➤ La commission tourisme se réunira le jeudi 3 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40. »

9.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

24 juin 2008 : réunion du conseil du syndicat avec à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu des réunions précédentes du 14 février 2008 du 13 mai 2008
2. Circuits de transports scolaires : rentrée 2008/2009 : validation des circuits et arrêts existants + propositions de création de nouveaux arrêts ⇒ demandes effectuées auprès de la Direction des routes départementales demande de mise en place d'un circuit spécifique pour le RPI Orglandes/colomby au lieu du circuit de réemploi afin d'intégrer les cours de soutien ⇒ demande effectuée auprès du Conseil Général
3. Bassin de natation : modification du règlement intérieur
4. Révision du coût d'utilisation du bassin de natation pour les écoles de Picauville (1.44 €/élève et par séance au lieu de 1.35 €)
5. Coût de mise à disposition du bassin de natation aux maîtres nageurs pour effectuer des cours particuliers (100 €/mois au lieu de 1500 €/an voté en février 2008)
6. Centre Multimédia : remplacement de l'animatrice pour congé maternité
7. Subvention exceptionnelle à l'OSCAL (loto) de 27.90 €

8. Indemnité du receveur pour 2009

9. Questions diverses

9.3 SYNDICAT D'AEP.

Néant

9.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Néant

9.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Néant

13 QUESTIONS ORALES.

13.1 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance de conseil municipal

Jeudi 12 juin	Réunion concernant la voie de contournement de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. La réalisation est prévue en 2009.
	Réunion de la commission de sécurité à la sous-préfecture concernant le groupe scolaire Jacqueline Maignan. L'avis est favorable.
Vendredi 13 juin	Réunion d'information sur les missions sociales du Conseil Général au C.M.S. de Valognes
Samedi 14 juin	Gala de danse salle Le Normandy
Dimanche 15 juin	Première communion
	Messe huitaine à Couville de Mademoiselle Annick Joly, rédacteur territorial à la mairie de Saint-Sauveur
Mardi 17 juin	Concours de belote du club plaisir d'être ensemble
	Inauguration de l'exposition des illustrateurs de Barbey à Valognes
	Conseil d'administration du SDISS
Mercredi 18 juin	Rencontre avec monsieur Micoïn du Conseil Général pour la semaine de la mobilité autour des voies vertes
	Réunion du S.C.O.T. à Cherbourg
Jeudi 19 juin	Rencontre avec monsieur Quenault du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin
	Rencontre avec madame Piquot pour le contrat éducatif local concernant le R.A.M.
	Réunion DDE A
	M. Leroux MQ
	Manifestation à l'occasion du départ de Monsieur Gilles Nottebart, directeur du collège Barbey d'Aurevilly.
	Réunion des délégués du parc des marais du Cotentin et du Bessin salle de justice de paix
Vendredi 20 juin	Inauguration de l'exposition permanente musée « Barbey, un écrivain contre son temps »
	Soirée « Lecture » par Anouk Aimé Salle Le Normandy dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurevilly
Samedi 21 juin	Rencontre avec madame Lecanu pour l'organisation d'un concert « les voix de la Liberté » à l'abbaye
	Vernissage de l'exposition du Groupe Maignan « l'art à l'école » au logis Robessart
	Visite de la piscine et de l'E.P.N. par les membres du syndicat de transports scolaires et les maires du canton
21 et 22 juin	Rencontre « Inter clubs » d'Aïkido au complexe sportif
Lundi 23 juin	Assemblée générale du « Cool Country Club » à Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Mardi 24 juin	Concours de cob à Sissi de la Lande
	Réunion du conseil d'école Maignan
Jeudi 26 juin	Rencontre avec une société de manufacture pour la vente d'objets publicitaires au musée
	Conseil d'administration du collège Barbey
Vendredi 27 juin	Réunion de l'association des maires à St-Lô
	Fête de la musique organisée par l'office du tourisme

	Animation « Banane et compagnie » au RAM de Saint-Sauveur
	Chant choral des écoles publiques au complexe sportif
	Assemblée générale du réveil sportif au stade
27, 28, 29	Concours de la S.H.R. à Sissi de la Lande
28, 29 juin	Championnat de France de moto cross à Rauville. Le conseil municipal remercie la ville de Port-Bail pour le prêt des barrières de ville.
Samedi 28 juin	Inauguration du nouveau site de la communauté de communes de Port-Bail
Dimanche 29 juin	Clôture du tournoi de Tennis. L'activité « badminton » est relancée sous couvert du Tennis Club du Val d'Ouve
	Fête de fin d'année de l'école Notre Dame
	Vide grenier du Groupe scolaire Jacqueline Maignan
Mardi 1 ^{er} juillet	Spectacle de fin d'année du collège Barbey
Mercredi 2 juillet	Réunion au musée Barbey avec les archives départementales pour le débriefing des manifestations d'inauguration du musée rénové
Jeudi 3 juillet	Réunion de la commission d'appel d'offres de la maison de retraite. L'ouverture de l'unité pour personnes désorientées est prévue le 29 novembre 2009.
	Rencontre avec madame Simon, successeur de monsieur Schuller à la C.C.I.
	Étape du Raid Tatihou/Le Mont St-Michel à Saint-Sauveur-Le-Vicomte

13.2 TOUR DE TABLE.

Le planning du complexe sportif a été réalisé avec les deux collèges de Saint-Sauveur. A l'avenir les écoles primaires seront conviées tant pour la réalisation du planning du bassin de natation que pour celui du complexe sportif.

Le 13 juillet aura lieu le feu d'artifice et le bal populaire du 14 juillet organisé par le comité Saint-Clair.

Le débardage en forêt est fixé au 20 juillet 2008, après midi.

Il est souhaité une augmentation de l'ampérage au terrain Sissi de la Lande pour les manifestations organisées par la S.H.R.

L'entretien du chemin situé derrière l'habitation de monsieur Jean-Claude Lechâtreux est à revoir.

Il est souhaité que les bâtiments en préfabriqué situés route de Bricquebec soient vidés rapidement afin de procéder à leur démolition.

Il est signalé le manque d'entretien des espaces verts, notamment aux entrées de bourg.

La possibilité de jumelage inter club est évoquée.

Un réverbère reste allumé toute la nuit à Selsoif, la SARLEC sera contactée.

Le spectacle itinérant « Sur les traces de Barbey » est prévu les 11 et 12 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.